

**REPRÉSENTANT DE  
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE  
AU CONSEIL DE L'OACI**

999, rue University, Bureau 15.40  
**Montréal, Québec H3C 5H7 CANADA**  
Tél. : 514-954 8313 • Fax : 514- 954 8077 • [china@icao.int](mailto:china@icao.int)

CH(13)188

le 8 octobre 2013

Monsieur Raymond Benjamin  
Secrétaire général  
OACI  
Bureau 12.15

Monsieur le Secrétaire général,

Concernant le paragraphe 7 du dispositif de la Résolution 17/2 de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques, j'ai l'honneur de vous adresser en pièce jointe la réserve de la délégation chinoise à la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée, pour information et incorporation officielle dans le rapport de ladite session.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

MA Tao  
Représentant de la Chine  
au Conseil de l'OACI

**Réserve de la Chine au sujet de la Résolution 17/2 de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques**

Monsieur le Président, distingués délégués,

Durant cette session de l'Assemblée, sous la conduite du Président, toutes les parties présentes ont fait de leur mieux et atteint des résultats assez équilibrés et positifs sur la question de l'aviation internationale et des changements climatiques, et elles ont donné à la communauté internationale la preuve de la sincérité et des efforts énergiques de l'aviation civile pour s'attaquer aux changements climatiques. L'OACI a fait preuve de leadership dans le traitement de cette question.

Ces derniers jours, dans un esprit de concertation et de coopération, et avec une attitude positive et constructive, la délégation chinoise a participé à des consultations avec les parties concernées dans le but de faciliter l'élaboration par l'Assemblée d'un texte de résolution équilibré traduisant non seulement les grandes préoccupations des pays en développement, mais aussi les préoccupations de toutes les parties. Afin que le texte du Président rende compte des principales préoccupations des pays en développement d'une manière équilibrée, douze États, dont la Chine, ont présenté des notes proposant des modifications des paragraphes sur les mesures basées sur le marché (MBM), le régime mondial de MBM, l'objectif de croissance carboneutre à partir de 2020 et les principes directeurs figurant dans l'Annexe, et ils ont aidé le Comité exécutif et l'Assemblée à adopter l'Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques.

Étant donné que le thème de cette session de l'Assemblée est « L'aviation unie », la délégation chinoise invite, par la présente, tous les membres de la famille de l'OACI à adopter une approche tournée vers l'avenir, ainsi qu'à attacher un grand prix à la tradition du consensus et à la maintenir pour le traitement des questions de cette Organisation, dans un esprit d'unité.

En ce qui concerne le paragraphe 7 du dispositif de la Résolution 17/2, la délégation chinoise est d'avis que l'adoption de l'objectif de croissance carboneutre à partir de 2020, sans responsabilités différenciées, fera obstacle au développement futur de l'aviation internationale des pays en développement, qui n'en est encore qu'à ses débuts. La délégation chinoise réitère qu'elle appuie l'établissement d'objectifs de réduction des émissions de l'aviation internationale. Cela dit, il importe d'ajouter que les pays développés devraient montrer l'exemple en prenant des mesures de réduction visant à compenser la croissance des émissions provenant de l'aviation internationale des pays en développement.

En conséquence, la délégation chinoise dépose la présente réserve officielle concernant le paragraphe 7 du dispositif de la Résolution 17/2 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques, et demande que cette réserve soit officiellement incorporée dans le rapport de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI.

Merci, Monsieur le Président.